|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CA/266** | Le 9 mai 2023 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Objet: | **Première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC27‑1, Dubaï (Émirats arabes unis), 18 et 19 décembre 2023), pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027 (CMR-27) en vue de l'organisation et de la coordination des études préparatoires à la CMR-27 et à la CMR suivante** |
|  |
|  |
|  |

Introduction

Par sa Résolution **812**, la Conférence mondiale des radiocommunications (Charm el-Cheikh (Égypte), 2019) a recommandé au Conseil un ordre du jour préliminaire pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027.

Conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 2-8[[1]](#footnote-1)\*, les études préparatoires doivent être effectuées par une Réunion de préparation à la Conférence (RPC), laquelle tient normalement deux sessions dans l'intervalle entre deux CMR. Il est envisagé de tenir la première session de la RPC pour la CMR‑27 et pour la CMR suivante immédiatement après la CMR‑23.

La première session de la RPC-27 (RPC27-1) sera consacrée à l'organisation et à la coordination des études préparatoires à la CMR‑27 et à la CMR suivante, sur la base des points de l'ordre du jour qui seront proposés par la CMR‑23. Au cours de sa seconde session (RPC27-2), la RPC élaborera son Rapport à la CMR-27.

Les Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études des radiocommunications sont invités, en particulier, à participer à cette première session de la RPC‑27, afin d'aider à l'organisation des travaux préparatoires à la conférence au sein de leurs commissions d'études respectives.

Date et lieu de la réunion

La première session de la RPC‑27 se tiendra à Dubaï (Émirats arabes unis (UAE)) les 18 et 19 décembre 2023, au World Trade Centre de Dubaï (DWTC), immédiatement après la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23), qui aura lieu au même endroit. L'enregistrement des délégués débutera à 8 h 00 et la réunion commencera à 9 h 30 le premier jour.

Programme de la réunion

Le programme de la réunion est présenté dans le projet d'ordre du jour joint en annexe.

Contributions

Les participants sont invités à soumettre des contributions aux travaux de la première session de la RPC‑27 et à formuler des propositions en vue de l'organisation des études préparatoires qui devront être effectuées. Il est recommandé aux participants de soumettre leurs contributions par courrier électronique, à l'adresse:

rcpm@itu.int

Les contributions seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans les Résolutions UIT‑R 1 et UIT‑R 2 et seront affichées sur le [site web de la RPC27-1](https://www.itu.int/en/ITU-R/study-groups/rcpm/Pages/cpm-27.aspx), à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm/en>

**La réunion se déroulera sans document papier, autrement dit aucune copie papier des documents ne sera distribuée**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion.

Les contributions ne seront mises à disposition sur le web qu'à l'ouverture de la réunion. Le secrétariat demande, pour que les documents soient disponibles à l'ouverture de la réunion, que toutes les contributions parviennent **au plus tard à 16 heures UTC le vendredi 15 décembre 2023**.

Diffusion sur le web et participation à distance

Afin de pouvoir suivre les débats des séances plénières de l'UIT-R à distance, les participants peuvent utiliser le service de diffusion sur le web mis à disposition par l'UIT sur le [site web de la RPC27-1](https://www.itu.int/en/ITU-R/study-groups/rcpm/Pages/cpm-27.aspx). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](http://www.itu.int/TIES/) de l'UIT est nécessaire pour pouvoir accéder à la diffusion sur le web. Aucun autre service de participation à distance ne sera fourni pour cette manifestation.

Inscription et demande de visa

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne, puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés**. À cette fin, ils doivent disposer d'un compte UIT. De plus amples informations sur l'inscription seront mises à disposition en temps voulu sur le [site web de la RPC27-1](https://www.itu.int/en/ITU-R/study-groups/rcpm/Pages/cpm-27.aspx).

Veuillez noter qu'il n'est pas possible d'obtenir un visa pour se rendre aux émirats arabes unis (EAU) par l'intermédiaire du secrétariat de l'UIT. La confirmation de votre inscription à la CMR-23 devra être indiquée dans votre demande de visa, que vous devrez soumettre directement aux autorités des émirats arabes unis. On trouvera sur le site web du pays hôte, qui sera accessible depuis le site web de la RPC27-1, des renseignements concernant les demandes de visa pour entrer aux Émirats arabes unis.

Informations pratiques

Le site web du pays hôte, accessible depuis le [site web de la RPC27-1](https://www.itu.int/en/ITU-R/study-groups/rcpm/Pages/cpm-27.aspx), présentera des informations pratiques sur les réservations d'hôtel, le séjour aux Émirats arabes unis, les transports locaux, etc. Il sera régulièrement actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles.

Informations complémentaires

Veuillez faire parvenir toute question d'ordre général concernant la RPC27-1 à l'adresse électronique brsgd@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

**Annexe:** 1

Annexe

Projet d'ordre du jour de la première session de la
Réunion de préparation à la Conférence (RPC27-1) pour la CMR-27

Organisation des études préparatoires à la Conférence

(Dubaï (Émirats arabes unis), 18 et 19 décembre 2023)

**1** Remarques liminaires

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Projet de structure du Rapport de la RPC à la CMR-27

**4** Organisation des études préparatoires selon les points de l'ordre du jour de la CMR-27

**5** Organisation des études préparatoires en vue de la CMR suivante

**6** Préparation de la seconde session de la RPC-27

**7** Divers

 Président de la RPC-27

1. \* Il convient de noter que la Résolution UIT-R 2-8 est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR‑23) et pourrait faire l'objet d'une révision avant la première session de la RPC‑27 visée dans le présent document. [↑](#footnote-ref-1)